



# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Niveau : initial

<u>Objectif général</u>	Intervenir efficacement face à un accident de travail
<u>Durée</u>	2 journées – 14 heures de face à face pédagogique
<u>Objectifs</u>	Acquérir les connaissances nécessaires à la prévention des risques de votre établissement et les gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attente du relais de secours
<u>Public</u>	tout public volontaire devant à terme exercer la fonction de SST au sein de son établissement
<u>Pré-requis</u>	savoir communiquer et lire en Français
<u>Sanction</u>	certificat SST, sous réserve de participation active et de réussite à l'évaluation certificative des compétences SST. <u>Validité</u> 24 mois Le certificat SST donne équivalence au certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

## PROGRAMME

Présentation du groupe

Rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise (sensibilisation à la prévention des risques professionnels)

- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime répond, elle se plaint de brûlures
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

## Méthodes & moyens pédagogiques

<u>Animateur</u> <u>Pédagogie</u> de l'I.N.R.S.	expérimenté validé par la CRAM cours basé essentiellement sur la pratique ; conforme au programme
<u>Moyens pédagogiques</u>	Ordinateur portable – Vidéoprojecteur - Mannequin adulte, enfant et nourrisson Défibrillateur automatique externe de formation - Malette de maquillage
<u>Support pédagogique</u>	Mémo format illustré
<u>Modalités d'évaluation des acquis</u>	Evaluation certificative des compétences SST, conforme au document de référence SST fourni par l'I.N.R.S.
<u>Ce qu'il faut savoir</u>	la formation ne peut avoir lieu si le nombre de participants est inférieur à 4. La limite étant fixée à 10 pour des raisons d'organisation et d'horaires.

---

### Obligation liée à la formation aux premiers secours

L'obligation de former ses salariés aux premiers secours relève des articles suivants :

Article R4224-15 du Code du travail

Un membre du personnel doit recevoir la formation aux premiers secours dans les ateliers de travaux dangereux ou les chantiers employant plus de 20 personnes pendant plus de 15 jours.

Article R4224-16 du Code du travail

En l'absence d'infirmier ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend avis auprès du médecin du travail, et les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

Article R6311-15 du Code de la santé publique

Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe.

Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins.

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions et à la qualification des personnels des services de sécurité incendie.